

Visez plus haut!
Visez plus haut!
Visez plus haut!



Collège
O'Sullivan
de Montréal

Droits de scolarité
2026 - 2027
Étudiants internationaux

1191, rue de la Montagne
Montréal (Québec) H3G 1Z2 Canada
Téléphone : 514 866-4622 ou 1 800 621-8055
Télécopieur : 514 866-6663
admission@osullivan.edu
www.osullivan.edu

** FRAIS POUR TOUS LES PROGRAMMES **

DEMANDE D'ADMISSION50 \$
(payable avec la demande d'admission et non-remboursable)

DROITS D'INSCRIPTION200 \$
(payable à l'acceptation et non-remboursable)

NOTE

- Il est essentiel d'obtenir un permis d'études avant de quitter son pays et de souscrire à une assurance-médicale et hospitalisation lors de l'arrivée.
- Aucun remboursement n'est accordé pour des abandons, des substitutions ou équivalences de cours.
- Les droits de scolarité mentionnés n'incluent pas les volumes.
- Les droits de scolarité sont déductibles d'impôt.
- Veuillez noter que des frais de scolarité sont aussi appliqués en stage en milieu de travail.
- Les droits de scolarité peuvent être payés par chèque à l'ordre du **Collège O'Sullivan de Montréal Inc.**
- **Le nom de l'élève doit clairement apparaître sur les chèques.**
- Les modes de paiement acceptés sont VISA, MASTERCARD, INTERAC et virement bancaire.
- Tous les frais indiqués sont sous réserve de modifications.

**** Important : Les programmes marqués de deux astérisques (**) permettent d'obtenir un permis de travail post-diplôme (PTPD). ****

VICEZ PLUS HAUT !

Frais scolaires pour nos programmes d'études

Programme DEC :

Techniques de l'informatique **
- 420.B0 (6 sessions)

Droits par session :

- Droits de scolarité 7 355 \$
- Services accessoires (non-remboursable) 60 \$
- Activités étudiantes (non-remboursable) 20 \$
- Total 7 435 \$**

		Étudiant.e.s en 1 ^{ère} année	Étudiant.e.s en 2 ^e et 3 ^e année	Montant
Modalités de paiement pour un programme de deux (2) sessions par année.	1 ^{er} versement	24 août 2026	24 août 2026	3 717,50 \$
	2 ^e versement	24 octobre 2026	24 octobre 2026	3 717,50 \$
	3 ^e versement	11 janvier 2027	11 janvier 2027	3 717,50 \$
	4 ^e versement	17 mars 2027	17 mars 2027	3 717,50 \$
			Total	14 870 \$

Programme DEC :

Techniques d'administration et de gestion **
- 410.G0 (6 sessions)

Droits par session :

- Droits de scolarité 6 900 \$
- Services accessoires (non-remboursable) 60 \$
- Activités étudiantes (non-remboursable) 20 \$
- Total 6 980 \$**

		Étudiant.e.s en 1 ^{ère} année	Étudiant.e.s en 2 ^e et 3 ^e année	Montant
Modalités de paiement pour un programme de deux (2) sessions par année.	1 ^{er} versement	24 août 2026	24 août 2026	3 490,00 \$
	2 ^e versement	24 octobre 2026	24 octobre 2026	3 490,00 \$
	3 ^e versement	11 janvier 2027	11 janvier 2027	3 490,00 \$
	4 ^e versement	17 mars 2027	17 mars 2027	3 490,00 \$
			Total	13 960 \$

Programmes DEC :

- Archives médicales - 411.AO (6 sessions)
- Techniques juridiques - 310.CO (6 sessions)

Droits par session :

- Droits de scolarité 6 560 \$
- Services accessoires (non-remboursable).....60 \$
- Activités étudiantes (non-remboursable) 20 \$
- Total 6 640 \$**

		Étudiant.e.s en 1 ^{ère} année	Étudiant.e.s en 2 ^e et 3 ^e année	Montant
Modalités de paiement pour un programme de deux (2) sessions par année.	1 ^{er} versement	24 août 2026	24 août 2026	3 320,00 \$
	2 ^e versement	24 octobre 2026	24 octobre 2026	3 320,00 \$
	3 ^e versement	11 janvier 2027	11 janvier 2027	3 320,00 \$
	4 ^e versement	17 mars 2027	17 mars 2027	3 320,00 \$
			Total	13 280 \$

Programme AEC :

Technologie des médias et plateau de tournage - N.W.Y.1M (3 sessions)

** Le montant du dépôt de production des courts métrages n'est exigé que pour les 2 premières sessions*

Droits par session :

- Droits de scolarité 8 175 \$
- Activités étudiantes (non-remboursable) 20 \$
- Dépôt de production des courts métrages 200 \$*
- Frais de matériel (non-remboursable) 275 \$
- Total 8 670 \$**

		Début automne 2026	Début hiver 2027	Montant
Modalités de paiement pour un programme de trois (3) sessions.	1 ^{er} versement	24 août 2026	11 janvier 2027	4 335,00 \$
	2 ^e versement	24 octobre 2026	17 mars 2027	4 335,00 \$
	3 ^e versement	11 janvier 2027	10 mai 2027	4 335,00 \$
	4 ^e versement	17 mars 2027	7 juillet 2027	4 335,00 \$
	5 ^e versement	10 mai 2027	23 août 2027	4 235,00 \$
	6 ^e versement	7 juillet 2027	23 octobre 2027	4 235,00 \$
			Total	25 810 \$